

Toulouse, le 17 septembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP320-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°069A2023 relatif à la fourniture de matériels de dosage pour solution acide et basique, de pièces détachées et de prestations de service après-vente – Lot 2 : matériels de dosage pour solution acide et basique MILTON ROY, pour Réseau31, notifié le 20 mars 2024, à l'entreprise LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE – agence DPI ;

Considérant la nécessité d'acter le transfert du marché, suite au changement de dénomination sociale du titulaire ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°069A2023 ayant pour objet d'acter des adaptations administratives.



Jean-Louis REMY
Vice-Président